



---

# CHAMPIONNAT DE BRETAGNE BANQUE POPULAIRE VOILE HABITABLE 2008

## REGLEMENT SPORTIF VOILE HABITABLE LISTE DES EPREUVES

---

LIGUE BRETAGNE DE VOILE  
Espace Jo Ancel - 1 rue de Kerbriant - 29200 Brest  
Tel : 02 98 02 83 47 – Fax : 02 98 02 83 40  
E Mail : [info@voile-bretagne.com](mailto:info@voile-bretagne.com)  
Site web : <http://www.voile-bretagne.com>

# Championnat de Bretagne

## Banque Populaire

### Voile Habitable

#### 2008

## REGLEMENT SPORTIF

Le championnat de Bretagne de voile habitable est organisé par la Ligue Bretagne de Voile et les Clubs affiliés à la FFVoile ; il comprend les épreuves sélectionnées par la Ligue Bretagne de Voile, cette liste d'épreuves est mise à jour chaque année.

Le partenaire du Championnat de Bretagne de voile habitable est la **Banque Populaire**.

### Droits et obligations des clubs participants

En complément de la réglementation FFVoile en matière d'organisation de compétition à la Voile :

- Les clubs organisateurs d'une épreuve du championnat de Bretagne s'engagent sur 10 bateaux minimums par groupes de classements, ce qui implique la réduction du nombre de groupe de classement et la création de groupes de rating proches.
- Les clubs organisateurs d'une épreuve du championnat de Bretagne s'engagent à fournir à la Ligue Bretagne de Voile la fiche « **liste d'équipage** » complétée et validée par le skipper selon le modèle ci-dessous :

Nom	Prénom	Participation	Participation	Participation	Participation	Participation	Participation	N° licence
		1 <sup>e</sup> jour	2 <sup>e</sup> jour	3 <sup>e</sup> jour	4 <sup>e</sup> jour	5 <sup>e</sup> jour	6 <sup>e</sup> jour	

- Les clubs acceptant le partenariat de la Banque Populaire sont tenus de se conformer à la convention d'usage. La mention « Championnat de Bretagne Banque Populaire » doit apparaître sur l'ensemble des documents officiels (avis de course, Instructions de course, résultats)
- Les clubs participant au Championnat mais qui n'ont pu accepter le partenariat, doivent néanmoins mentionner dans leurs opérations de communication (médiat, affichage ...) la mention : Epreuve comptant pour le Championnat de Bretagne de Voile Habitable.
- Le traitement informatique des résultats est obligatoire. Le logiciel est le programme fédéral Freg 200X.

Le responsable des inscriptions et le responsable des classements d'une épreuve sont informés que les concurrents enregistrés sans numéro de licence et sans numéro de club ne pourront être pris en compte dans ce championnat de Bretagne.

- **Acheminement des résultats** : Les résultats de chaque épreuve devront parvenir au responsable du classement et à la Ligue Bretagne de Voile immédiatement après la fin de l'épreuve, **fichier xxx.WDZ** obtenu par la procédure de sauvegarde du logiciel **Fédéral FREG 200x** (sauvegarde de la régatè sur disquette ou de préférence envoi du fichier en pièce jointe par mail)

Adresses d'envoi : Michel TARSIGUEL : tarsiguel.mic@infonie.fr  
Ligue Bretagne de Voile : info@voile-bretagne.com  
Jean-Yves LE DEROFF : jy.lederoff@wanadoo.fr

Le Championnat de Bretagne de Voile Habitable établit un classement des coureurs, licenciés en Ligue Bretagne de Voile, inscrits en tant qu'équipiers conformément à la liste d'équipage validée par le skipper dans les épreuves se courant en HN, IRC, Monotype. Ce classement est obtenu en additionnant les points acquis selon le règlement ci-dessous par chaque coureur inscrit au Championnat de Bretagne, au vu des résultats transmis par les clubs organisateurs à la Ligue Bretagne de Voile.

### Quatre titres de champion de Bretagne sont décernés par la Ligue Bretagne de Voile :

**Un titre de Champion de Bretagne Banque Populaire HN**

**Un titre de Champion de Bretagne Banque Populaire IRC**

**Un titre de Champion de Bretagne Banque Populaire monotypes**

**Un titre de Champion de Bretagne Banque Populaire des clubs de Voile Habitable.**

## Championnat de Bretagne Banque Populaire de Voile Habitable

**Inscription** : L'inscription au championnat de Bretagne Voile Habitable est automatiquement prise en compte pour **tous les skippers et les équipiers licenciés en Ligue Bretagne de Voile** qui s'engagent à participer à l'ensemble des courses au programme d'une épreuve conformément aux IC éditées par le club organisateur.

**Classements** : Pour être classé au Championnat de Bretagne il suffit d'être inscrit, dans l'une des épreuves comptant pour le Championnat sur une série HN, IRC ou Monotypes ; seuls les équipiers ayant participé à l'ensemble des courses d'une épreuve seront pris en compte dans le classement du championnat de Bretagne. C'est le **numéro de licence** de l'équipier donné lors de l'inscription du bateau qui servira à identifier les participants et le **numéro de club** qui servira à déterminer son appartenance à la Ligue Bretagne de Voile. Le ou les classements ne pourront être pris en compte que s'il y a au classement général de cette épreuve au moins 5 classés bretons dans le groupe de classement prise en compte, le groupe de classement étant définie par l'organisateur et apparaissant dans le classement

(ex : en HN → Course au large ou côtiers ; en IRC → IRC A ou IRC B ; en Monotypes → Melges, 747...)

Les points seront attribués selon le « mode à minima » après extraction des participants non licenciés en Ligue Bretagne de Voile puis pondérés par application d'un coefficient  $K_{reg} = P/I$ , P nombre de points « à minima » obtenus, I nombre d'inscrits retenus, K arrondi à 2 décimales.

Les inscrits au Championnat non-participants sur une épreuve recevront 100 points.

Lorsqu'un groupe de classement d'une épreuve possède moins de 5 bateaux classés, ces coureurs seront notés "non classés" et marqueront un nombre de points égal aux non classés du groupe le plus important de l'épreuve.

On garde les résultats de chaque équipier suivant la règle ci-dessous:

- Retrait d'1 régates à partir de la 3<sup>e</sup> régates courue
- Retrait de 2 régates à partir de la 5<sup>e</sup> régates courue
- Retrait de 3 régates à partir de la 8<sup>e</sup> régates courue

Le vainqueur est le coureur ou l'équipage qui à l'issue des épreuves totalise le moins de points.

Les équipiers et/ou skipper classés ex æquo en points et constituant un même équipage seront classés sur la même marche du podium du championnat de Bretagne.

Le ou les bateaux seront obligatoirement mentionnés dans la proclamation des résultats.

**Un titre de Champion de Bretagne Voile Habitable HN** sera attribué à l'équipier ou l'équipage totalisant le moins de points sur l'ensemble des compétitions retenues en HN.

**Un titre de Champion de Bretagne Voile Habitable IRC** sera attribué à l'équipier ou l'équipage totalisant le moins de points sur l'ensemble des compétitions retenues en IRC.

**Un titre de Champion de Bretagne Voile Habitable Monotypes** sera attribué à l'équipier ou l'équipage totalisant le moins de points sur l'ensemble des compétitions retenues en Monotypes.

## Championnat de Bretagne Banque Populaire des clubs de Voile habitable

**Un titre de Champion de Bretagne Banque Populaire des clubs de Voile habitable** sera attribué au club selon le système suivant : le classement s'obtient par le cumul des **six** meilleurs résultats des équipiers de chaque Club (en prenant en compte le dernier club déclaré) dans les classements du championnat de Bretagne HN, IRC, Monotypes.

A chaque équipier est attribué un nombre de points égal à son meilleur résultat (dans l'un des Championnats IRC, HN, Monotype) pondéré par l'application d'un coefficient  $K = R/N$  (K calculé à 6 décimales, R= rang du concurrent, N = nombre de classés à l'un des championnats IRC, HN, Monotype) ; un même équipier ne peut être compter 2 fois pour le classement des clubs ; entre deux rangs équivalents on prendra le rang dans le championnat comprenant le plus grand nombre de classés.

Départage des ex æquo : l'avantage sera donné au Club ayant le meilleur résultat suivant le dernier concurrent retenu pour le classement ou suivant s'il y a lieu, et ainsi de suite jusqu'au départage des ex æquo.

Les coureurs manquants reçoivent les points du dernier retenu multipliés par 2 arrondis à l'entier le plus proche.

Le Club ayant le moins de points est déclaré vainqueur.

## Coupe de Bretagne des clubs Banque Populaire

La **Coupe de Bretagne des clubs Banque Populaire** est la finale du championnat de Bretagne des clubs de la Voile Légère et de la Voile Habitable. Des clubs issues des classements des championnats de Bretagne Windsurf, Catamaran, Dériveurs et Habitable sont qualifiés par la Ligue Bretagne de Voile ; chaque club qualifié constitue librement un équipage composé d'équipiers licenciés dans ce même club. Le nombre de clubs qualifiés est défini par la Ligue Bretagne de Voile.

# CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

## Banque Populaire

### Voile Habitable

### 2008

#### LISTE DES EPREUVES

#### 4 Titres attribués :

<b>Champion de Bretagne Voile Habitable</b>	<b>IRC</b>
<b>Champion de Bretagne Voile Habitable</b>	<b>HN</b>
<b>Champion de Bretagne Voile Habitable</b>	<b>Monotypes</b>
<b>Champion de Bretagne Voile Habitable</b>	<b>Clubs</b>

#### 14 épreuves retenues : 7 épreuves en IRC 7 épreuves en HN 7 épreuves en MON

IRC, MON	Spi Ouest France	21 au 24 mars	SN La Trinité
HN	Challenge Demeure Océane	19 au 20 avril	SR Perros Guirec
IRC, MON	Obélix Trophy	30 avril au 4 mai	YC de l'Odet
HN	Télégramme Tresco Trophée	30 avril au 4 mai	YC Morlaix
MON	Grand Prix de l'Ecole Navale	8 au 11 mai	CV Ecole Navale
HN	Trégor Cup	16 au 18 mai	YC Trébeurden
IRC, MON	Grand Prix du Crouesty	29 mai au 1 juin	YC Le Crouesty Arzon
HN	Trophée Iroise	7 au 8 juin	GCI, CN Roscanvel
MON*	Coupe de Bretagne	14 au 15 juin	CDV 22
IRC	Dinard Jersey Dinard	26 au 27 juillet	YC Dinard
HN, IRC	Tour du Finistère à la Voile	1 au 9 août	CDV 29
IRC, HN, MON	Branle bas de régates	15 au 17 août	SN Baie St Malo
IRC, MON	Atlantique Télégramme	19 au 21 septembre	CN Lorient
HN	Trophée du Casino	4 au 5 octobre	SN St Quay Portrieux

MON\* = Open 5.70, J80

### Coupe de Bretagne des Clubs Banque Populaire 2008

#### Voile Légère et Voile Habitable

Open 5.70	Coupe de Bretagne des Clubs	12 octobre	St Malo
-----------	-----------------------------	------------	---------